



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ARRÊTÉ DEP-2024-011 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PERRUQUIER POSTICHEUR

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33 et D 337-93 du Code de l'Education ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2010 portant création du baccalauréat professionnel perruquier posticheur ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1000 conjoint nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel perruquier posticheur pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Rima HADDAD, enseignante-chercheuse

Présidente adjointe :

Madame Marie NEDELEC, enseignante

Enseignants :

Madame Karine NOREST

Madame Marie-Agnès GATOUILLAT

Monsieur Cyril HEBRARD

Madame Rachida HAFDI

Professionnelles :

Madame Cécile ROTHFUSS

Madame Joyce AYOUB

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024

Frédéric MULLER